

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
THONON AGGLOMERATION

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE CHENS-SUR-LEMAN



Annexe sanitaire - eaux pluviales

NOTICE

PLU APPROUVE PAR DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 30 OCTOBRE 2018

**REVISION DU PLU**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire

A Thonon-les-Bains, le

Le Président

Jean NEURY

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Diagnostic du fonctionnement du réseau de collecte des eaux pluviales en situation actuelle .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Propositions d'aménagements pour résoudre les dysfonctionnements identifiés .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Zonage de la gestion des eaux pluviales et règlement associé.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## PREAMBULE

La commune de Chens sur Léman a réalisé conjointement à la révision de son PLU, une étude sur l'assainissement des eaux pluviales pour appréhender les dysfonctionnements passés et proposer des solutions pérennes aboutissant à la définition d'un zonage d'assainissement pluvial.

La réalisation de cette étude globale sur le système de collecte et de rejet des eaux pluviales a permis d'établir le schéma directeur des eaux pluviales avec notamment :

1. le recensement des zones à difficultés existantes ou récurrentes (inondations, sous-dimensionnement, mélange d'effluents eaux usées/eaux pluviales...);
2. la numérisation du réseau et de tous les ouvrages liés aux eaux pluviales sur l'ensemble de la commune (techniques alternatives, bassins de rétention...);
3. la simulation des écoulements dans la situation actuelle sur l'ensemble du territoire concerné ;
4. l'analyse hydrologique et hydraulique sur tout le territoire communal ;
5. la projection du fonctionnement des réseaux en fonction du développement futur de la commune ;
6. l'élaboration de programmes d'aménagement, de surveillance et d'exploitation pour les réseaux d'eaux pluviales existants et futurs ;
7. l'établissement d'un zonage d'assainissement pluvial.

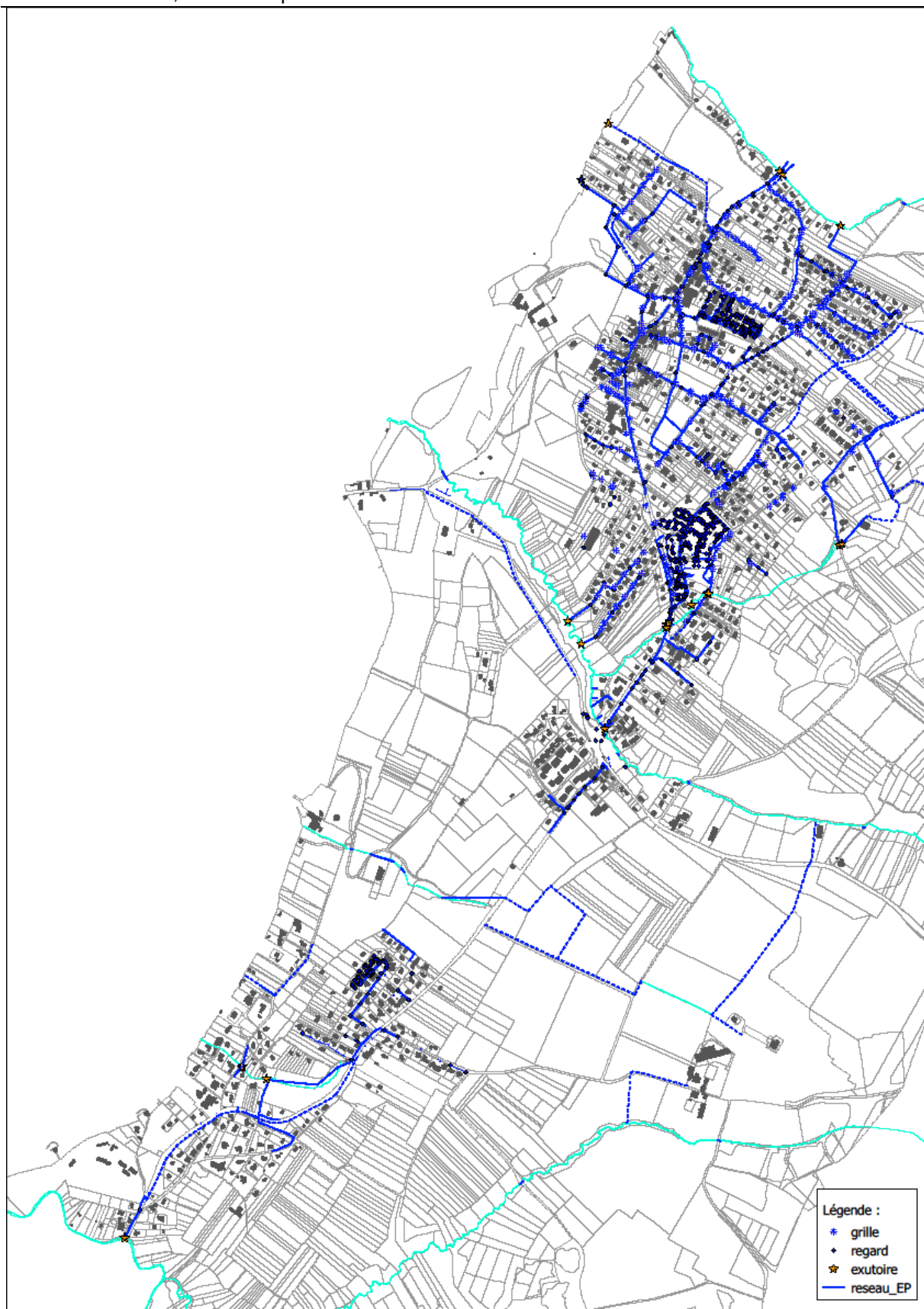
Le présent document a pour but de présenter le diagnostic hydraulique réalisé en situation actuelle, ainsi que les dispositions réglementaires de gestion des eaux pluviales, et le plan de zonage associé, définies en prenant en compte le développement futur de la Commune.

## **1. Diagnostic du fonctionnement du réseau de collecte des eaux pluviales en situation actuelle**

L'objectif est ici de réaliser un diagnostic du fonctionnement du réseau de collecte des eaux pluviales en situation actuelle, afin d'identifier les dysfonctionnements et d'analyser les risques pour les biens et les personnes (notamment via l'importance des débordements et des mises en charge susceptibles de se produire).

Le plan de collecte du réseau actuel figure ci-après.

Annexes sanitaires, volet eaux pluviales



## **2. Propositions d'aménagements pour résoudre les dysfonctionnements identifiés**

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements du réseau de collecte des eaux pluviales.

Un programme de travaux a été bâti en conséquence, afin de résoudre ces problématiques. Les opérations proposées sont de plusieurs natures :

- Création de fossés ;
- Création de nouveaux réseaux ;
- Redimensionnement de réseaux existants ;
- Mise en œuvre de bassins de décantation, de rétention, d'infiltration, de pré-traitement.

De manière générale, et sauf exception, ces opérations ont été conçues pour assurer un fonctionnement optimal de la collecte des eaux pluviales lors d'un épisode pluvieux d'occurrence 30 ans en zone urbanisée. Les opérations qui concernent un cours d'eau ou un écoulement permanent ont quant à elles été conçues sur la base d'un épisode pluvieux d'occurrence 100 ans.

## **3. Zonage de la gestion des eaux pluviales et règlement associé**

Les résultats l'étude globale ont permis à la Commune de mettre en place dans le PLU des dispositions réglementaires adaptées en prenant en compte la situation actuelle et son développement futur.

Ce règlement est accompagné d'un plan de zonage de la gestion des eaux pluviales.

*Règlement de gestion des eaux pluviales.*

*Plan de zonage de la gestion des eaux pluviales*

Parallèlement à l'approbation du PLU par Thonon Agglomération (EPCI compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de documents d'urbanisme), la Commune envisage de valider et rendre applicable après enquête publique le règlement de gestion des eaux pluviales et le plan de zonage associé.